

La lettre de l'Observatoire

des transferts d'armements • n°11 • 3/97

LE CHIFFRE DU TRIMESTRE

25 000

La perspective de l'interdiction totale des mines antipersonnel est aujourd'hui dans l'impasse. La vie de quelques soldats américains interposés entre les deux Corée vaut plus que les 25 000 victimes qui, chaque année, sont tuées ou mutilées par les mines antipersonnel répandues sur leurs terres par des armées régulières ou des mouvements de guérillas irresponsables. Bien sûr, la Convention sur l'interdiction totale de la production, du stockage, de l'exportation et de l'emploi des mines antipersonnel adoptée à Oslo sera signée à Ottawa les 3 et 4 décembre, mais sans les Etats-Unis. Suivant un si mauvais exemple, la Russie, la Chine, l'Inde, le Pakistan et probablement d'autres Etats - parmi les principaux producteurs et exportateurs de mines - vont avoir de bonnes raisons de s'abstenir.

Quant à la France, le nouveau gouvernement a promis de déposer un projet de loi conforme à la future convention. Tant mieux. Mais on attend toujours le texte et son adoption par le Parlement, d'autant plus que jusqu'à présent le seul projet de loi en la matière déposé par le gouvernement Jospin concerne l'autorisation de ratification de la nouvelle version du protocole II de la Convention de Genève qui, de fait, autorise les mines antichars piégées et autres systèmes qui ne sont pas considérés "principalement" comme des mines antipersonnel alors qu'ils en ont les mêmes effets.

Même attente pour la destruction des stocks, promise par le gouvernement Juppé, entamée symboliquement, mais dont la réalisation publique serait un signe "éclatant" de la volonté de la France d'en finir avec les mines antipersonnel.

Bruno Barrillot

Malgré la baisse d'aujourd'hui, bientôt un boom des ventes d'armes ?

Selon le dernier rapport au Congrès américain, le montant global des contrats de transfert d'armements au niveau mondial aussi bien pour les pays développés que pour les pays en voie de développement s'élève en 1996 à 165,36 milliards de francs (31,8 milliards de dollars). C'est la première diminution sensible depuis 1992. Comme à l'accoutumée, les Etats-Unis arrivent en tête du classement avec 58,76 milliards de francs (11,3 milliards de dollars) ; soit 35,5 % du total des contrats d'armements, en hausse par rapport à 1995 où ils totalisaient 47,84 milliards de francs (9,2 milliards de dollars). Quant aux livraisons, les Etats-Unis enregistrent 71,76 milliards de francs en 1996 (13,8 milliards de dollars), soit 45,8 % du total des livraisons mondiales en 1996 (156,52 milliards de francs).

En revanche, le quatuor européen des fournisseurs d'armes (Allemagne, France, Grande-Bretagne et Italie) enregistrent collectivement une baisse de leurs exportations. La France arrive cependant en tête avec une baisse notable du montant des contrats d'armements avec les pays développés, qui passent de 13 milliards de francs en 1995 à 6,76 milliards de francs en 1996.

Selon l'Institut indépendant de Stockholm, le SIPRI, pendant la période 1992-96, la France arrive en cinquième position des exportateurs d'armes derrière la Grande-Bretagne suivie de l'Allemagne.

Cependant, il y a fort à parier sur un boom des exportations dans les années à venir. Cela est essentiellement tributaire de plusieurs facteurs : l'élargissement de l'OTAN, la forte demande des pays d'Amérique latine pour le renouvellement de leurs matériels, coïncidant avec la levée de l'embargo américain en direction de ces pays, ainsi que la forte demande des pays du Sud-Est asiatique qui s'inquiètent de plus en plus de l'expansionnisme chinois. Ces dernières années, le marché mondial des armes présente une configuration dont toutes les composantes préparent à une augmentation sensible de l'insécurité liée à la prolifération d'armes. D'un côté, les pays désireux de combler leurs dettes comme l'Ukraine proposent des armes en tous genres et à bas prix. De l'autre des pays, tel Israël, proposent la modernisation des matériels existants. Dans le même temps, la France innove : elle va proposer carrément la cession gratuite de matériels comme nouvelle stratégie de captage des clients.

Belkacem Elomari

Exportations en hausse et nouvelles coopérations européennes

Le Délégué général pour l'armement, Jean-Yves Helmer, lors de son audition, fin juillet, devant la Commission de la défense à l'Assemblée nationale a fait une analyse de la situation des transferts d'armes de la France.

Ainsi, selon le patron de la DGA, les matériels d'armement exportés par les fournisseurs français se montent à 29,4 milliards de francs pour 1996, soit 10 milliards de plus qu'en 1995. La courbe des nouvelles prises de commandes à l'exportation en 1996 est en baisse pour arriver à 19,4 milliards contre 33,5 l'année précédente. En revanche, le Délégué ajoute que les nouvelles commandes de cette année devraient être significativement en hausse. Elles comprendraient notamment la commande de 15 milliards de l'Arabie Saoudite dans le cadre du contrat S-wari II (frégates antiaériennes) et un autre contrat de 585 millions pour la modernisation des 14 navires patrouilleurs norvégiens. La France espère obtenir également pour la fin de cette année, le lancement du contrat de deux sous-marins d'attaque de type Scorpène pour le Chili et la conclusion du contrat de vente de 20 Mirage 2000 aux Emirats Arabes Unies.

Coopérations industrielles

Les groupes Thomson-CSF et Alenia ont signé le 3 septembre 1997, un contrat pour la production de radars Arabel (version française) et Empar (version italienne), destinés au projet franco-italien de missiles Aster 15 et 30. L'Aster équipera une classe de frégate conçue en collaboration avec la Grande-Bretagne.

La division Missiles d'Aérospatiale et le norvégien Kongsberg ont signé le 20 août un accord pour le développement conjoint d'un missile anti-navire destinés à équiper les frégates de nouvelle génération que la Norvège entend mettre à l'eau. Cet engin appelé NSM coûtera 1 milliard de francs assuré à hauteur de 90 % par le partenaire norvégien. Aérospatiale fournira le module de propulsion ainsi que les études de discrétion de l'engin.

La France et l'Allemagne ont lancé le 21 juin 1997, l'industrialisation de l'hélicoptère Tigre qui a été officialisée au salon du Bourget 1997. Bonn et Paris commanderont chacun 80 appareils dans les prochains mois. Ce programme prévoit la production de 427 exemplaires : 212 pour l'Allemagne et 215 pour la France. La Bundeswehr recevra ses premières machines en 2001 et l'armée française deux ans plus tard.

Belkacem Elomari

Ventes d'armes

Vers un code de conduite européen

Depuis la fin de la guerre du Golfe, l'opinion publique internationale, alertée par l'ampleur de la prolifération des armes conventionnelles, a été convaincue de la nécessité d'un contrôle des exportations d'armes. Malgré cela, les multiples tentatives pour la réglementation de ce commerce n'ont guère abouti, même si les ventes d'armes ont globalement diminué en raison de la baisse générale des crédits militaires. Le 1er août 1997, la Chambre des Représentants des Etats-Unis, grâce notamment à la forte pression de l'opinion, vient d'adopter avec une large majorité un code de conduite qui n'attend que l'aval du Sénat pour être institutionnalisé. Parallèlement, en Grande-Bretagne, Tony Blair vient d'annoncer publiquement l'adoption d'un code de conduite sur les ventes d'armes britanniques.

Notre dossier se limitera à livrer les grandes lignes du code de conduite britannique et à souligner l'urgence d'un tel code pour la France et l'Europe.

Le code de conduite de la Grande-Bretagne

En 1996, la publication du Rapport Scott sur les transferts d'armes et d'équipements militaires à l'Irak a révélé les dangers du secret qui entoure de telles transactions. Le Parlement et l'opinion publique, alertés par la mise sous silence de cette politique ont poussé le nouveau gouvernement travailliste à s'engager à la publication annuelle d'un rapport sur les exportations d'armes. Conscient qu'une garantie sérieuse d'un contrôle responsable des ventes d'armes ne peut être apportée que par un débat public ouvert, Tony Blair a engagé son gouvernement en promettant de publier ce rapport annuel sur les exportations d'armes britanniques.

Un code de conduite a été adopté et s'articule autour de cinq considérations : la Grande-Bretagne et ses intérêts nationaux, les obligations de la Grande-Bretagne vis-à-vis de la communauté internationale, les droits de l'homme et la répression interne, l'agression internationale et la stabilité régionale. Selon ce code de conduite, les autorisations d'exportation ne devraient pas être données si les arguments invoqués s'appuient sur les considérations décrites par ces critères.

La Grande-Bretagne et ses obligations internationales.

Ce critère se situe dans la ligne de l'engagement de la Grande-Bretagne de ne plus exporter ni fabriquer des mines antipersonnel et leurs composants. Elle s'engage à ne plus délivrer d'autorisations d'exportations d'armes pour être en conformité avec les traités qu'elle a signé tel le TNP ou avec le respect des embargos de l'ONU, de l'OSCE ou d'autres embargos nationaux et internationaux concernant l'application des contrôles des exportations stratégiques.

Les intérêts nationaux de la Grande-Bretagne

Ce critère prend en compte outre les intérêts de la Grande-Bretagne, de ses alliés et ses partenaires européens, mais également les effets potentiels de la signature d'un contrat d'armes sur les relations entre l'Angleterre et ses partenaires et clients. Il tient compte aussi de la protection de l'essentiel de la base industrielle stratégique britannique.

Les droits de l'homme et la répression interne

Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les pays acheteurs constitue un élé-

ment essentiel à prendre en compte. Ainsi, le gouvernement ne délivrera aucune licence d'exportation d'armes si le risque de voir ces équipements servir pour la répression interne existe ou si le pays destinataire est connu pour ses exactions en la matière.

L'agression internationale

Aucune licence d'exportation ne sera délivrée s'il y a clairement un risque que le destinataire souhaite utiliser ces exportations d'armes pour agresser un autre État ou faire valoir des revendications territoriales par la force.

Stabilité régionale

Le besoin de ne pas affecter la stabilité régionale de façon significative doit être également considéré. La balance des forces entre les États voisins, leurs dépenses de défense relatives et la non introduction dans cette région de nouvelles capacités qui pourraient vraisemblablement faire monter la tension doit être évalué.

Autres critères

En plus de ces critères, certains éléments ont été ajoutés pour évaluer l'impact qu'auraient ces exportations dans les pays destinataires et les risques du détournement de ces équipements vers des utilisateurs indésirables.

Pour autoriser les transferts d'armes, le gouvernement britannique insiste sur la prise en considération des éléments suivants :

- La légitimité de la défense des intérêts économiques et de sécurité du pays acheteur, en y incluant l'implication de ce dernier dans les opérations sous l'égide de l'ONU ou toutes autres activités de maintien de la paix.

- la prise en compte de la capacité du pays acheteur à l'utilisation du matériel acquis

- le risque que le transfert d'équipement militaire puisse miner l'économie du pays destinataire. Pour ce faire, on examinera la prise en compte de l'état de ses finances publiques, sa balance des paiements, sa dette extérieure et son

implication dans les programmes de développement économique et social sous l'égide du Fonds monétaire international ou de la Banque mondiale.

Pour un code de conduite européen

En France, le nouveau gouvernement Jospin s'est senti interpellé par les initiatives de Tony Blair. Le code de conduite en matière de ventes d'armes va-t-il devenir un discours à la mode, repris par la plupart des médias parce qu'on en parle au sommet de l'État ou entrera-t-il dans les faits ? En tout cas - et ce n'est pas un signe encourageant -, une orientation vient d'être annoncée en continuité avec les propositions de l'ancien gouvernement de droite : le ministre de la Défense, Alain Richard vient de confirmer que les matériels libérés par la réforme des armées pourront être cédés gratuitement, comme pour appâter le client. Une telle éventualité montre à l'évidence que la France doit, de toute urgence, remettre à plat l'ensemble de sa politique en matière de transferts d'armements.

Il est temps pour l'Union Européenne et ses États membres de prendre des décisions concertées pour arrêter ce fléau de la prolifération des armes conventionnelles, surtout des armes légères disponibles dans toutes les régions du monde en conflit. Leur présence peut transformer un incident mineur en un massacre potentiel provoquant une escalade de violence et rendant la réconciliation plus difficile.

Un renforcement des contrôles des exportations d'armements conventionnels par les pays membres est plus que nécessaire. Cela suppose bien évidemment d'abord, la remise à plat de toutes les politiques existantes dans le but d'en identifier les carences et d'y remédier ; ensuite de mettre au point un code de conduite commun et contraignant pour le contrôle des ventes d'armes, selon la destination et le type d'armes en utilisant les huit critères adoptés en 1991 et 1992 par l'Union européenne.

Belkacem Elomari

ETHOS

Surplus militaires

Les petits profits des restructurations militaires

Quelques députés dont le président de la Commission des Affaires Étrangères à l'Assemblée nationale, Jack Lang, s'étaient déclarés en faveur d'un code de conduite pour les ventes d'armes françaises, poussés, il est vrai, par les initiatives de leur ami Tony Blair. Ils auront probablement fort à faire puisque certains parlementaires relancent l'idée de l'ancien ministre de la défense, Charles Millon, de procéder à des cessions gratuites de matériels militaires à l'attention de futurs clients étrangers. L'ancien ministre avait présenté cette mesure comme une « nécessité d'adapter les procédures françaises aux nouvelles exigences de la concurrence » sur le marché des armes...

Et le nouveau ministre, Alain Richard, ne dit pas non. Dans une réponse au sénateur Louis Souvet, il écrit : « En fonction des opportunités commerciales, un même matériel peut être cédé à titre onéreux ou gratuit dans le cadre d'une vente d'équipements neufs. Il peut être aussi donné gratuitement à un pays bénéficiaire d'aides publiques françaises. » Le ministre évoque également la possibilité de céder gratuitement les matériels d'occasion laissés disponibles par les restructurations des armées.

Ces propos laissent entendre que la restructuration du système de défense français n'est considérée par nos responsables politiques que comme une mesure économique. Apparemment, il ne s'agit pas de prendre acte du nouveau contexte international et de prendre des mesures de désarmement effectives. En fait, on "dégraisse" les armées pour plus "d'efficacité", comme le font les grandes entreprises. Or, la logique du désarmement exige - comme c'est le cas des missiles nucléaires - qu'on détruise les armes libérées. Les dons, ou même la vente à bas prix de ces matériels, contribuent au surarmement mondial. Pire que les ventes d'armes, cette distribution gratuite constitue une prime aux conflits en cours ou en préparation puisqu'il s'agit bien évidemment d'armes peu sophistiquées et donc parmi les plus meurtrières.

Bruno Barrillot



L'Europe et la sécurité internationale

Mémento Défense Désarmement 1997
Grip, Editions Complexe, 1997,
294 pages

L'édition 1997 du Mémento Défense Désarmement du GRIP a pour thème cette année "L'Europe et la sécurité internationale" dont le contenu se déroule en six grandes parties : le contexte mondial, prévention des conflits et maintien de la paix, désarmement et maîtrise des armements, défis et stratégies, activités des institutions de sécurité en Europe et économie de défense en Europe.

On retiendra pour ce qui concerne les préoccupations de l'Observatoire, deux grands sujets : la maîtrise des armements conventionnels par Bruno Barrillot qui analyse notamment les transferts d'armements selon le Registre des transferts internationaux d'armes conventionnelles de l'ONU ainsi que le problème de la reconversion des industries d'armements et du rôle que peuvent jouer les PME locales dans ce domaine par Luc Mampaey.

On regrettera l'absence de référence à l'urgence d'un code de conduite sur les transferts d'armes pour l'Union européenne et pour chaque Etat de l'Union, ce qui aurait pu donner plus de poids aux éléments prospectifs du rapport. C'est l'inconvénient des rapports annuels qui sont forcément en décalage avec l'actualité immédiate.

Cet ouvrage très documenté constitue une importante contribution à la compréhension et la réflexion sur l'actualité stratégique européenne.

Belkacem Elomari

BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES

Qatar

Le Qatar vient de réceptionner le 8 septembre ses 3 premiers Mirage 2000-5 qui ont été remis à Bordeaux-Mérignac par Serge Dassault et le brigadier Général Ali Saeed El Marri, chef d'État major de la force aérienne Qatarie. L'ensemble du contrat baptisé Falcon sera honoré à l'automne 1998 avec la transformation au Qatar d'un escadron de Mirage FI EDA/DDA en escadron de Mirage 2000. Estimée à 7,5 milliards de francs, cette commande intègre un premier volet "Armement" d'environ 1,5 milliard. Des négociations se poursuivent pour l'achat d'armements air-sol. Tous modèles confondus, ce contrat constitue la septième vente à l'exportation du Mirage 2000. Outre ce fait, cet avion fait l'objet de propositions dans plusieurs pays d'Europe centrale, d'Amérique du Sud et aux Émirats en marge des négociations engagées sur le Rafale.

Koweït

La DCN vient de décrocher au mois de septembre 1997, un contrat de 500 millions de francs. Cette commande consiste en l'installation, sur les huit patrouilleurs lance-missiles vendus en mars 1995 par la CMN au Koweït, des missiles Sea Skua, commandés chez Matra-Bae-Dynamics au détriment d'Aérospatiale qui proposait ses MM-15. Par ailleurs, ce contrat fait l'objet de vives polémiques au parlement Koweïtien.

Allemagne

Le groupe franco-allemand Eurocopter a décroché au mois de juillet un contrat pour doter l'armée de terre allemande de 15 hélicoptères EC-135 bimoteurs. Le montant de ce contrat est équivalent à 215 millions de francs. Ces hélicoptères seront stationnés à Bückenbourg pour servir à l'entraînement en remplacement d'Alouette-2.

Singapour

La France et Singapour viennent d'avoir signé le 31 juillet 1997, une convention technique militaire. Cette dernière fixera les conditions dans lesquelles l'armée de l'air singapourienne détachera des personnels et des matériels en France dans le but de se familiariser avec les méthodes de travail de l'ar-

mée de l'air française. Cette convention fait partie de la stratégie de marketing française pour doper les exportations d'armements comme le préconisait Charles Millon, ex-ministre de la Défense.

Abu Dhabi

GIAT Industries et UAE Offset Group, ont créé au mois de juin 1997, une société chargée de sélectionner dans cet Emirat du Golfe, des fermes pour exporter les productions agricoles. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des compensations concédées lors de la vente des chars Leclerc. Parallèlement, la France et l'Émirat sont en négociation d'un contrat qui porte sur une vingtaine de Mirage 2000-5 pour environ 17 milliards de francs.

Norvège

La DCN a remporté au mois de juin 1997, un contrat de 700 millions de francs, assorti d'un contrat optionnel de 750 millions pour la modernisation de 14 patrouilleurs norvégiens. Au terme de ce contrat, la DCN équipera les 14 navires avec une version moderne de son système de gestion de combat Senit. La livraison du premier patrouilleur est prévue en automne 2000.

Suède

L'armée de l'air suédoise a commandé au mois de juin 1997, trois sections de drones tactiques Ugglan à Sagem. Chaque système comprend les véhicules aériens ainsi qu'une station au sol. Le montant de la commande n'a pas été communiqué.

Grande-Bretagne

Sextant Avionique a été retenu par British Aerospace pour rénover les cockpits des 21 avions Nimrod commandés par la RAF britannique.

Roumanie

GIAT Industries a été sélectionné au mois de juillet 1997 par la Roumanie pour équiper 24 hélicoptères de son armée de l'air. Il s'agit de Puma IAR-330L. Ce programme est estimé à 100 millions de dollars (environ 600 millions de francs).

Belkacem Elomari



OBSERVATOIRE
des transferts d'armements

<http://www.obsarm.org>

Le serveur Minitel de l'Observatoire des transferts d'armements a été supprimé. Dans quelques semaines les données anciennement accessibles sur Minitel seront transférées sur le site Internet commun à l'Observatoire et au Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits.

La lettre de l'Observatoire, trimestrielle de l'Observatoire des transferts d'armements

BP 1027 - 69201 Lyon Cedex 01 • Tél. (33) 04 78 36 93 03 - Fax (33) 04 78 36 36 83

- Édité en français et en anglais • Abonnement pour un an (4 n°) : 80 FF (chèque à l'ordre du CDRPC, CCP Lyon 3305 96 S) •
- Rédacteur en chef : Belkacem Elomari • Comité de rédaction : B. Barrillot - P. Bouveret - B. Elomari • Traduction : Mary Davis •
- Imprimé par nos soins •

septembre 1997 • Directeur de publication : Bruno Barrillot • CPPAP n°76204 AS • ISSN en cours • Dépot légal à date de parution